

Trophée de l'Excellence Professionnelle « Boulangerie-Pâtisserie »

24 et 25 avril 2025

Contes et légendes d'Europe

➤ *Remplir une fiche par candidat*

Lycée organisateur : Lycée Hôtelier, rue de la renaissance, 59125 TRITH ST LEGER

Date limite des inscriptions : Lundi 8 décembre 2024

Date limite d'envoi du dossier numérique et de la vidéo : le lundi 31 mars 2025

Nom et prénom de l'élève ou de l'apprenti(e) boulanger :

Nom et prénom de l'élève ou de l'apprenti(e) pâtissier :

Nom et prénom de l'élève ou de l'apprenti(e) commis :

Classe :

Lycée :

Déclarent avoir pris connaissance du règlement du concours académique 2025 « Trophée de l'Excellence Professionnelle Boulangerie-Pâtisserie ».

➤ Joindre un certificat de scolarité pour chaque élève ou apprenti.

Fait à le

Lu et approuvé,
Signature de l'élève boulanger

Lu et approuvé,
Signature de l'élève pâtissier

Lu et approuvé,
signature de l'élève commis

Autorisation parentale (pour les élèves ou apprentis mineurs) – *Cocher les cases correspondantes.*

Je soussigné(e) (nom du responsable légal)

Autorise ma fille, mon fils,

élève au lycée professionnel

à participer au concours académique 2025 « Trophée de l'Excellence Professionnelle Boulangerie-Pâtisserie » organisé au Lycée hôtelier Léonard de Vinci, rue de la renaissance 59125 TRITH ST LEGER, les 24 et 25 avril 2025.

autorise la captation de la voix et de l'image de l'élève – Utilisation et diffusion de l'image / voix / production d'élève.

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du concours académique spécifié et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

« Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ».

Date et signature du responsable légal :

Une autorisation parentale par famille et/ou responsable légal.